

Rapport du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie

Session 2023

Contexte réglementaire

Le concours interne pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (mathématiques, physique, note de problématique, anglais)
- une épreuve écrite facultative d'admissibilité (au choix : physique de l'atmosphère, observations et mesures, informatique, climatologie)
- des épreuves orales obligatoires d'admission (mathématiques, physique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire. Un candidat ayant obtenu un nombre de points inférieur à 330 (ce qui correspond à une moyenne de 10/20 sur les épreuves obligatoires) à l'issue de l'ensemble des épreuves ne peut être déclaré admis.

L'ouverture du concours pour 2023 et le nombre de places offertes sont fixés par décision de la présidente-directrice générale de Météo-France du 19 décembre 2022 et du 14 février 2023.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision de la présidente-directrice générale de Météo-France en date du 3 janvier 2023.

Présidente :

- Mme Gwenaëlle HELLO, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vice-Présidente :

- Mme Diane VIOUX, conseillère d'administration de l'aviation civile ;

Membres :

- M. Raphaël LEGRAND, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Jean-Marc PIETRZAK, chef d'unité technique ;
- Mme Emilia SANCHEZ GOMEZ, chercheur au CERFACS.

Examineurs :

- M. Guillaume DELMAS, attaché d'administration civile ;
- M. Rémi COUDARCHER, agent contractuel, professeur en informatique ;
- M. Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques ;
- Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie ;
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Patrick JOSSE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Olga LARROQUE société LinguaPole.

Calendrier et éléments de cadrage

- Nombre de postes offerts : 5
- Date limite de dépôt des candidatures : 3 mars 2023
- Date des épreuves écrites : du 4 au 6 avril 2023
- Date du jury d'admissibilité : 12 mai 2023
- Date des épreuves orales : à partir du 12 juin 2023
- Date du jury d'admission : 14 juin 2023

Chiffres 2023

Le nombre de candidats, au long des différentes étapes du concours, s'établit comme suit :

- Nombre de candidats inscrits : 7
- Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 6
- Nombre de candidats déclarés admissibles : 4
- Nombre de candidats présents aux épreuves orales : 4
- Nombre de candidats déclarés admis : 2

Le concours interne ITM 2023 s'est caractérisé par un nombre de candidats stable, mais néanmoins toujours très faible, ce qui n'est pas satisfaisant. Il est donc toujours difficile d'en tirer des conclusions de portée générale, on ne peut que caractériser le petit groupe des personnes qui se sont présentées en 2023, sans que cela ne donne de réelle indication pour les années suivantes.

Parmi les six candidats présents aux épreuves en 2023, deux ont obtenu (en admissibilité) des notes insuffisantes en mathématiques. Avec une moyenne nettement inférieure à 10, ils n'étaient pas au niveau attendu et n'ont donc pas été retenus à l'oral.

4 candidats se sont présentés à l'oral.

Pour les deux candidats non retenus à l'issue de l'oral, la réponse aux différentes questions du jury a été d'un niveau d'analyse et de recul nettement insuffisants. Il est apparu au jury que les candidats connaissaient mal le contenu des activités et les métiers dévolus aux ingénieurs des travaux de MF (y compris les éléments accessibles facilement depuis l'extérieur de MF via le site internet de l'Etablissement), ce qui conduit à douter de leur motivation réelle et de leur capacité concrète à occuper ce type de poste.

La recommandation réitérée du jury pour les années suivantes est d'augmenter notablement le coefficient de l'épreuve d'entretien avec le jury (en s'appuyant sur sa pluridisciplinarité), où sont discutés les éléments de carrière et compétences mis en avant par les candidats ainsi que leur prise en main et discussion autour d'un texte sur une problématique d'ordre général permettant d'identifier leur potentiel d'analyse et de recul, comme attendu d'un futur ingénieur.